

29 janvier 2024



Depuis plusieurs jours, les agricultrices et agriculteurs se mobilisent et s'apprêtent à « faire le siège de Paris » à partir de ce lundi car ils ne peuvent plus vivre de leur travail, 18% des ménages agricoles vivent en-dessous du seuil de pauvreté pour des horaires de travail souvent accablants, poussant un certain nombre d'entre eux jusqu'au suicide¹. Elles et ils sont pris à la gorge financièrement entre d'un côté la baisse de la production suite à deux ans d'aléas climatiques, la baisse du prix des produits agricoles (-10% depuis un an), la chute de la consommation alimentaire du pays (-8%) due à l'inflation des prix (+14%, pour moitié due à l'augmentation des profits des industries agroalimentaires).

Et du côté des charges on trouve l'augmentation du prix de l'électricité (qui va encore être augmenté par Bruno Le Maire de 10% au 1^{er} février), l'augmentation des taxes sur le GNR (« gazole non routier », une augmentation mise en place avec l'aval en 2023 de la FNSEA!) et l'intensification des normes environnementales et sanitaires qui rendent les aides PAC² plus difficilement accessibles, surtout pour les petites exploitations.

Dans le même temps les industries agroalimentaires se gavent, leurs taux de profits (pudiquement appelés « taux de marge ») ayant bondi de 70% en un an et demi, passant de 28% fin 2021 à 48% début 2023, tandis que leurs profits bruts ont plus que doublé (+132%) sur un an, passant de 3,1 milliards d'euro à 7 milliards entre 2022 et 2023 !

La dérégulation du marché européen avec l'afflux de produits venant d'Ukraine, la fin des quotas laitiers et sucriers, et la multiplication des accords de libre-échange (Mercosur³, CETA⁴, TAFTA⁵, Nouvelle-Zélande, Mexique, Chili etc.) ont favorisé l'agrobusiness et la spéculation sur les matières premières, organisé le dumping avec l'entrée massive de produits non soumis aux normes françaises sur le territoire, poussé au gigantisme et, en augmentant les distances parcourues, fait augmenter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture. Aujourd'hui, 30% de la viande et des légumes et 70% des fruits consommés sont importés, tandis que plus de 3 millions de tonnes de produits agricoles sont dans le même temps détruits chaque année par les producteurs.

La contestation s'est donc cristallisée autour de trois exigences : des prix rémunérateurs, le maintien de l'avantage fiscal sur le GNR, et que les produits importés soient soumis aux mêmes normes que les produits français.

Dans son allocution de vendredi, le 1^{er} ministre Gabriel Attal a reculé sur la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR, s'est dit « opposé » au traité Mercosur³ et a affirmé vouloir « faire respecter » les lois Egalim (« états généraux de l'alimentation ») 1 et 2. Mais, dans le même temps, Gabriel Attal propose d'assouplir les normes environnementales au lieu de bloquer l'importation de produits qui ne s'y soumettent pas, comme ceux qui utilisent des pesticides interdits en France (les accords de libre-échange avec le Canada, Nouvelle-Zélande, Mexique, Chili s'appliquent toujours !). Emmanuel Macron continue d'ailleurs à négocier en coulisses l'accord Mercosur. De plus, les lois « Egalim » n'ont jamais eu pour vocation à contraindre en quoi que ce soit la grande distribution et les industries agroalimentaires à payer les agriculteurs à un prix qui leur soit rémunérateur, ni à empêcher la spéculation et une flambée des prix. C'est pourquoi les syndicats MODEF et

¹ [un suicide d'agriculteur en moyenne par jour](#), c'est la profession avec le plus fort taux de suicides

² Politique Agricole Commune à tous les pays de l'Union Européenne

³ **Mercosur** (abréviation de l'espagnol « Mercado Común del Sur ») ou marché commun du sud, est une alliance économique et politique majeure en Amérique du Sud. Fondé en 1991 par le Traité d'Asunción, le bloc comprend l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, et l'Uruguay. En 2006, le Venezuela devient membre permanent avant d'être suspendu en décembre 2017 pour « non-respect de la charte de son marché commun ». D'autres pays du continent sont associés au Mercosur : la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, Guyana, le Pérou et le Surinam. **Accord Mercosur** : Cet accord de libre-échange vise à l'origine à favoriser les exportations européennes, d'automobiles mais également de textiles et d'aliments.

Confédération paysanne demandent des prix minimums rémunérateurs garantis par l'État pour les agriculteurs, ainsi que pour le MODEF un coefficient multiplicateur maximal pour encadrer les profits de la grande distribution et les industries agroalimentaires et empêcher la spéculation.

Le rôle de régulation des prix des produits agricoles était occupé jadis par les offices agricoles, créés en 1936 sous le Front Populaire puis généralisés en 1945 après la Libération. En 1987, le coefficient multiplicateur a été supprimé par le ministre de l'agriculture d'alors, François Guillaume, précédemment président de la FNSEA. En 1992, le Traité de Maastricht met fin aux indemnités compensatoires de la PAC qui permettaient jusque-là de maintenir des prix planchers rémunérateurs pour les agriculteurs et de ne pas vendre à perte. Puis la fixation des prix a été transférée en 1997 aux interprofessions dans lesquelles « l'amont » (= les producteurs) et « l'aval » (= la distribution et les industries agroalimentaires) doivent se « mettre d'accord » sur les prix. Sauf que « l'amont » est dans une situation de « dominé » vis-à-vis de « l'aval » dans les interprofessions. C'est ce qui explique que par exemple, en ce mois de janvier encore, Lactalis a pu imposer un prix du lait inférieur aux coûts de production.

Plus généralement, les syndicats FNSEA, Jeunes Agriculteurs (JA) et Coordination Rurale sont contre toute régulation des prix car ils adhèrent au libre-échange pour l'exportation des produits et pour maximiser les profits des très grandes exploitations. Ces syndicats sont complices de cette politique économique qui étouffe les exploitants familiaux français. Et ces syndicats qui prétendent parler au nom de tous les agriculteurs sont en fait tenus par les propriétaires de grosses exploitations, dont l'ambition est de s'étendre jusqu'à englober les plus petites. Il est symptomatique de voir que le dirigeant de la FNSEA, M. Arnaud Rousseau, est aussi le président du groupe Avril (Huiles Lesieur et Puget entre autres) qui pèse 9 milliards de chiffre d'affaires. Et c'est aussi sous la pression de ces syndicats majoritaires que 80% des aides PAC sont aujourd'hui captées par les 20% d'exploitations les plus grosses.

C'est l'ensemble des modèles agricoles qu'il faut repenser pour bien produire, bien manger et bien vivre de son travail. Ce sont les salaires qu'il faut augmenter pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de s'acheter une nourriture de qualité, produite localement. À rebours de la course au gigantisme, le défi environnemental exige de revoir en profondeur le modèle agricole pour produire sur le territoire national dans le respect de l'environnement et garantir à tous les paysans la juste rémunération de leur travail. Et la crise actuelle ne doit pas trouver sa solution dans une marche arrière sur les exigences environnementales.

C'est pourquoi la CGT-INRAE soutient les revendications des agricultrices et agriculteurs :

- **Fixation de prix planchers rémunérateurs garantis par l'État pour les produits agricoles ;**
- **Encadrement des profits de la grande distribution et des industries agroalimentaires par un coefficient multiplicateur maximal, pour empêcher la spéculation et l'inflation ;**
- **Instauration de quotas pour réguler et planifier la production ;**
- **Arrêt des accords de libre-échange en cours (CETA4, Chili, Mexique, Nouvelle-Zélande), arrêt des négociations pour les autres (Mercosur, TAFTA5) et alignement des normes françaises sur les produits importés ;**
- **Création d'un budget spécifique pour la souveraineté alimentaire ;**
- **Mise en place d'un véritable plan d'urgence alimentaire anti-inflation.**
- **Revalorisation du statut et des salaires des salariés agricoles.**

Par ailleurs on peut aussi s'interroger sur la mansuétude de Darmanin à l'égard des manifestations, y compris celles qui se sont accompagnées de destructions de services publics, alors que la répression la plus féroce s'était abattue contre les manifestations retraitées comme sur les gilets jaunes ou encore à Sainte-Soline. Quand il déclare le 25 janvier au Journal Télévisé de TF1 « on ne répond pas à la souffrance en envoyant des CRS », il devrait se souvenir que ceux qui manifestaient pour refuser deux années de plus dans leur vie au terme d'une vie de travail étaient aussi en souffrance.

⁴ Projet d'accord de libre-échange entre l'Europe et le Canada

⁵ Projet d'accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis (désigné par les acronymes TAFTA et TTIP)

La CGT-INRAE est totalement solidaire avec les agricultrices et les agriculteurs qui revendiquent de meilleures conditions de travail et de salaire et le respect des normes environnementales aussi bien pour les produits agricoles français que pour les produits agricoles importés. Les recherches menées à l'INRAE sont un pilier majeur de la transformation de notre modèle agricole et du respect des normes environnementales. La CGT-INRAE revendique un investissement financier massif en moyens pérennes et en personnels titulaires. Plus généralement, la CGT-INRAE revendique l'augmentation générale des salaires et le rattrapage du point d'indice (-25% de pouvoir d'achat depuis 2000), pour que les salariés et les fonctionnaires aient les moyens d'acheter des produits de qualité à un prix qui soit rémunérateur pour les agriculteurs.

La Confédération CGT et la CGT-INRAE invitent les personnels à soutenir la mobilisation en cours des agriculteurs, et partout où c'est possible, à créer les conditions permettant de faire converger les revendications des salarié·es, des travailleuses et des travailleurs agricoles, et des agricultrices et des agriculteurs.

Censure partielle du projet de loi immigration par le Conseil Constitutionnelle : une République abîmée !

Ce jeudi 25 janvier 2024, le Conseil Constitutionnel a censuré 32 articles sur les 86 de la « loi immigration ». La CGT de l'ESR ne peut que se féliciter que ces articles introduisant la préférence nationale dans la loi française aient finalement été censurés. Elle se félicite également que les mesures les plus scandaleuses touchant l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), comme la caution étudiante, l'obligation pour l'étudiant étranger de justifier du « caractère réel et sérieux » de ses études, ou encore l'impossibilité pour les universités d'exempter quelques étudiants étrangers de droits d'inscription différenciés (l'introduction de ces droits différenciés dix fois plus élevés pour les étudiants non-européens est un sinistre héritage de la Macronie) comptent parmi les articles censurés.

(...)

Les questions de justice sociale et les intérêts des travailleuses et des travailleurs sont aujourd'hui au cœur du débat politique et social. Nous appelons les agent·es de l'ESR à amplifier le vaste mouvement de syndicalisation amorcé en 2023. En se syndiquant, en se formant aux démarches syndicales, nos collègues participeront aux batailles pour défendre leurs droits et pour regagner et arracher de nouvelles conquêtes sociales. Aujourd'hui, faire correctement son travail ne suffit plus pour être respecté : l'heure est au renforcement du mouvement syndical, pour regagner notre dignité de travailleuse et de travailleur.

**Cette loi anti-sociale et xénophobe doit être complètement abrogée.
La lutte continue !**

[Communiqué de presse CGT FERC Sup – SNTRS CGT – CGT-INRAE](#)



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :/...../.....
Corps : Grade :
E-mail :